

LE ZEPHIR

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 16 bis rue René-Autin
B.P. 4256
97500 Saint-Pierre
RCS : 751076936



Par assemblée générale extraordinaire du 3 août 2020, les associés de la SAS LE ZEPHIR, siren 751 076 936, ont pris acte d'étendre l'objet social de la société comme suit :

« La société a pour objet en France et à l'étranger :

La distribution des jeux de hasard et d'argent exploités par la Française des Jeux à Saint-Pierre-et-Miquelon ; toutes opérations commerciales et de formations se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, atelier se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus, la participation, directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, l'acquisition ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété, marques, modèles, contrats de distribution concernant lesdites activités ;

La vente de boissons non alcoolisées et viennoiseries ;

La vente de journaux, revues, magazines (point presse) ;

L'activité de prestataire de services auprès des entreprises (travaux de secrétariat / administratifs ; aide à la logistique ;

Et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.»

Les associés ont également mis à jour l'article 4 des statuts comme suit :

« Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 16 bis, rue René-Autin

B.P. 4256 à Saint-Pierre, 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la collectivité territoriale par décision collective des associés.

L'adresse d'activité est fixée à Saint-Pierre, rue Albert-Briand, 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.»

La nouvelle rédaction des statuts est adoptée.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement prévues par la loi.

Le président,

Laurent HARAN

